

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 JUIN 2022**

Le 29 juin 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2022

Présents : MM ALLIRAND, KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET Secrétaire de séance : P. VAN EGMOND

**Aménagements RD 44 – LA VOUTE – LA BEURRIERE**

Monsieur le Maire les projets d'aménagements de la RD 44 à réaliser pour réguler la circulation en agglomération au niveau de la traversée des hameaux de La Voute et de La Beurrière. Les projets d'aménagement sont annexés à la présente délibération et porte sur :

le ralentissement de la vitesse à 30 km/h

la création d'une écluse simple à la Beurrière

la création d'une double écluse à La Voute

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets d'aménagement tels que présentés et autorise Le Maire à procéder à leur formalisation sur le terrain

**Budget Eau/Assainissement 2022**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE 014</b> <b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>		
701249 – Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	+ 12 529 €	
706129 – Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 10 000 €	
<b>COMPTE 77</b> <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
778- Autres produits exceptionnels		+ 22 529 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 telle que présentée.

**CDG 38 - Convention d'adhésion à la prestation paie**

Dans le cadre de la résiliation prochaine de la convention liant la collectivité et le centre de gestion de la fonction publique de l'Isère pour la réalisation des paies, de nouvelles conditions tarifaires sont proposées : 15 € par bulletins de salaire 10 € par saisie de nouvel agent.

Une nouvelle convention, formalisant les conditions techniques et financières de mise en place de ces nouveaux tarifs qui prendront effet au 1er janvier 2023 va être passée.

**Aménagement d'une piste VTT - Convention de passage**

Monsieur le Maire présente le projet de conventions de passage à passer afin de permettre l'aménagement d'une piste et le passage de VTT. Cette convention autorise l'aménagement et le passage de VTT sur les parcelles privées sans contre-partie financière pour le propriétaire. Les conventions seront consenties pour une durée d'une année reconductible pour la même durée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de passage à passer avec les propriétaires des parcelles concernées et autorise le Maire à les signer ainsi que tout document nécessaire à leur application.

### **Convention SEMD'OZ – Parcours aventure forestier**

Une convention va être passée entre la Commune et la SEMD'OZ formalisant les conditions d'exploitation du parc de loisirs en forêt.

Le parc est exploité dans un espace forestier aménagé cadastré section A parcelles 2214-1829 appartenant à la Commune d'Oz.

### **Office du tourisme**

#### **Convention salle d'escalade bureau des guides**

Une convention va être passée entre l'Office du Tourisme et le bureau des guides de l'Oisans formalisant les conditions d'encadrement des séances dans la salle d'escalade.

#### **Convention de partenariat Activité Tir à l'Arc – VCS**

Une convention va être passée entre l'Office du Tourisme et les Villages Clubs du Soleil formalisant les conditions de commercialisation par VCS pour sa clientèle de l'activité Tir à l'Arc proposée par l'Office du Tourisme.

#### **Convention d'exploitation temporaire du tapis de l'Olmet**

Pour renforcer l'attractivité de la station et son offre loisirs, la Commune souhaite mettre en place une animation ponctuelle encadrée de trottinette tout terrain.

Pour cette animation, la Commune doit pouvoir bénéficier du fonctionnement du tapis roulant de l'Olmet pendant la saison d'été.

La SPL OZ/Vaujany, exploitante de cette installation, en délègue la conduite à la Commune d'OZ pendant cette période. Une convention d'exploitation formalisant les modalités de cette délégation va être passée entre la Commune, la SPL Oz Vaujany et l'Office du Tourisme.

### **Office de Tourisme – Tarifs été 2022**

Approbation des tarifs de la régie Office du Tourisme pour l'été 2022 comme suit :

<b>Activités</b>	<b>Tarif</b>	<b>Tarif 6 à 12 ans</b>
Initiation au Tir à l'arc	8,00 €	8,00 €
Initiation à l'Escalade	8,00 €	8,00 €
Ventrigrisse		
/château gonflable	2,50 €	2,50 €
Trottinette	10,00 €	8,00 €
Atelier astronomie	8,00 €	
Yoga	10,00 €	8,00 €
Yoga avec RM	13,50 €	11,50 €
Atelier magie	10,00 €	8,00 €
Atelier aquarelle	5,00 €	5,00 €
Escape Game	8,00 €	8,00 €
Tir à la carabine	8,00 €	5,00 €
Carte Loisirs	29,00 €	24,00 €
Spectacle	Adulte	Tarif - 12 ans
Concours de Magie	5,00 €	5,00 €
Gala de Magie	10,00 €	8,00 €
<b>Prestations de services</b>	Photocopie noir et blanc	1,00 €
Produits : Bonnet 15,00 € Mug acier 8,00 € Coffret 2 flûtes Oz 8,00 € Carte + topo OBP 6,00 €		
Carte ou topo OBP 3,00 € Poster OZ – PIC BLANC 15,00 € BAND'O2 15,00 € Masque 8,00 €		

**Participation publicitaire 2022** : Commerces /Prestataires de service /Prestataires d'activité /Gîtes et auberges /Agences immobilières / Loueurs prof et TO : 220,00 € Loueurs particuliers 110,00€ Artisan 110,00 € Hôtel, Hostel 440,00 € Résidence de tourisme 632,50 € Villages clubs de plus de 300 lits 880,00 €

**Mode de paiement** : espèces, chèques, virement

Le Maire,  
Philippe SAGE

